



Lyon, le 26 janvier 2026

Mme. Stéphanie RIST

Ministre de la Santé,
des Familles, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées
14 Avenue Duquesne, 75350 PARIS

Mr. Philippe BAPTISTE

Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de l'Insertion Professionnelle
1 rue Descartes, 75231 PARIS

Lettre recommandée avec Accusé-Réception

Objet : Préavis de grève nationale des internes et étudiant·es en médecine

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous vous informons que l'InterSyndicale Nationale Autonome Représenteative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) **dépose un préavis de grève nationale à compter du lundi 2 février 2026** afin d'exiger la publication immédiate de textes réglementaires garantissant une mise en œuvre de la quatrième année (4A) du Diplôme d'Études Spécialisées de Médecine Générale conforme aux besoins et aux projets professionnels des internes, et respectueuse de la qualité des soins apportés aux patients.

Ce préavis concerne l'ensemble des étudiants de troisième cycle des études de médecine, définis à l'Article L6153-1 du Code de la Santé Publique affectés dans un établissement de santé visé par la loi n°86-33 du 9 janvier 1986.

Nous vous informons également de notre décision de quitter le comité ministériel de suivi de l'application de la réforme de la 4A, comité mis en place en réponse à la mobilisation de janvier 2025. Ce retrait traduit l'impasse du dialogue institutionnel, l'absence d'avancées concrètes et de réponses à nos alertes répétées.

La réforme de nos études a été inscrite dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2023, à la suite de l'engagement de la responsabilité du Gouvernement par l'article 49.3 de la Constitution. Elle s'appuyait sur les conclusions d'une mission d'experts associant internes, enseignants et représentants de l'Ordre, proposant un cadre

Copie à : Marie DAUDE, Directrice Générale de la DGOS, pour diffusion aux Agences Régionales de Santé et aux établissements de santé ainsi que Olivier Ginez, Directeur Général de la DGESIP.

pédagogique adapté, professionnalisant et orienté vers l'accès aux soins, notamment en ambulatoire.

Or, force est de constater :

- un retard majeur dans la publication des textes réglementaires indispensables à la mise en œuvre de la réforme ;
- des orientations actuelles qui s'éloignent profondément des objectifs initiaux de pédagogie, au profit d'un modèle calqué sur l'hospitalier, inadapté à la Médecine Générale et à notre exercice ambulatoire futur ;
- l'absence de moyens dédiés à l'amélioration de la qualité pédagogique et de l'enseignement : thèses au rabais, aucune valeur pédagogique théorique en faveur de notre installation (cours de comptabilité, management etc..) ;
- un cadre insuffisamment sécurisant pour les maîtres de stage universitaires, entraînant un faible engagement et une pénurie de stages ambulatoires.

Nous saluons les engagements pris par votre cabinet dans le sens de nos demandes. Néanmoins, le temps des discussions, des groupes de travail et des concertations est dépassé depuis longtemps. Par le passé, d'autres promesses claires nous ont été formulées à de multiples reprises, par huit ministres de la Santé successifs, sans traduction réglementaire effective.

En conséquence, les internes de Médecine Générale seront en grève chaque premier lundi du mois, à compter du 2 février 2026, et ce jusqu'à la publication de textes réglementaires garantissant l'acceptabilité du dispositif par les internes et leurs Maîtres de Stage Universitaires (MSU), ainsi que la qualité pédagogique pratique et théorique : plafonnement du nombre de consultations pour les Docteurs Juniors Ambulatoires, plafonnement du nombre d'étudiants par MSU, ouverture de postes d'enseignants en Médecine Générale, sécurisation du modèle pour les MSU en instaurant une indemnisation adaptée, et définition de modalités de participation à la Permanence Des Soins Ambulatoires dignes et professionnalisantes.

Nous attendons des actes concrets et restons disponibles pour échanger avec vous pour leur mise en place effective.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre sincère considération.

Pour le Bureau National de l'ISNAR-IMG,



Atika BOKHARI, Présidente

Copie à : Marie DAUDE, Directrice Générale de la DGOS, pour diffusion aux Agences Régionales de Santé et aux établissements de santé ainsi que Olivier Ginez, Directeur Général de la DGESIP.